



Behaalotekha

Les Nounes: chute ou révolution ?

par Rav Raphaël Bloch

Bemidbar, chapitre 10, verset 35 : « Vayei binessoa haarone vayomer Moché kouma... » « Et ce fut lorsque se déplaçait l'arche, alors Moché disait : « lève toi Hachem et que soient dispersés tes ennemis et que fuient ceux qui te haïssent de devant toi ».

Rachi : ont été placés des signes avant et après ce texte pour te signifier qu'il n'est pas ici à sa place. Mais pourquoi est-il écrit ici ? Pour interrompre entre deux punitions. Les signes dont parle Rachi sont concrétisés par des lettres « noun » retournées. Pourquoi cette lettre a-t-elle été choisie et pourquoi est elle retournée ?

Dans le **Rekanati**, nous trouvons l'explication suivante: le mot « binessoa » a la même valeur numérique que « Yaakov » et c'est pourquoi le noun est retourné, comme un homme qui fléchirait le genou devant le roi pour exposer sa requête, et ainsi l'image de Yaakov est-elle gravée dans le trône de gloire. Bien que cet auteur utilise des références qui demandent des connaissances que nous ne maîtrisons pas, nous allons tenter de développer cette idée.

Dans **Pirkey de Rabbi Eliezer**, il existe une explication des lettres qui s'écrivent différemment selon qu'elles se trouvent au milieu ou à la fin d'un mot. Ces lettres sont le mem, le noun, le tsadei, le pei et le khaf. Chacune fait allusion à la délivrance. Dans l'ordre de l'alphabet, elles reflètent chronologiquement un événement de délivrance. Ainsi le khaf est attribué à Avraham, le mem à Ytsh'ak et le noun à Yaakov. Pour ce dernier, la référence utilisée est le verset : « hatsiléni na » « sauve-moi s'il te plait, de la main de main de mon frère de la main d'Essav ». On voit bien que la lettre noun est liée à la personnalité de Yaakov, et cela, alors même qu'il prie D.ieu.

Dans la guemara Berakhot 4b Rabbi Yoh'anane dit : « pourquoi n'y a-t-il pas de noun dans achrei ? » (ce psaume est composé en suivant l'alphabet). Parce que s'y trouve la chute des ennemis d'Israël (expression qui signifie en fait Israël lui-même). Ainsi qu'il est écrit dans Amos, chapitre 5 : « nafela lo tossif koum betoulath Israël », « elle est tombée et ne se relèvera plus la jeune fille d'Israël ». En Erets Israël, on commentait ce verset ainsi : « elle est tombée et ne retombera plus, dresse toi jeune fille d'Israël ». Rav Nah'man bar Ytsh'ak dit : « malgré cela, David y a fait allusion dans la lettre suivante : « Somekh Hachem lekhol hanoflim » « Hachem soutient tous ceux qui tombent.

Le noun est donc la lettre de nefila, la chute. Mais alors n'est ce pas un signe de désespoir plutôt qu'un signe de délivrance ?

Rabbenou Bah'ya explique que le noun est une référence au yovel. La valeur numérique du noun est le chiffre cinquante, et le yovel intervient la cinquantième année. Or l'idée même de yovel consiste en l'annulation des droits de propriété acquis, que ce soit pour la terre ou pour les hommes. Ainsi est ouverte une ère de renouvellement, de « h'idouch ». C'est pourquoi, dit-il, les noun dans notre paracha sont retournés, renversés. La chute met fin à une période et permet une révolution.

Lorsque l'arche se déplaçait, cela symbolisait une période de difficulté pour le peuple d'Israël (voir à ce propos le commentaire de Rav Moché Alchikh). Yaakov est le patriarche qui nous a montré la voie à suivre dans des circonstances difficiles. C'est la chute même qui permettra de se relever à condition de se tourner vers Hachem.

Behaalotekha : Le Lévi en devenir

par D. Scetbon

La Paracha de Behaalotekha nous expose en détails la prise de fonction des Léviim dans le fonctionnement quotidien du Tabernacle. Cet élément s'enracine déjà quelques chapitres plus haut au sein de la paracha de Bamidbar (Chap. 3 Verset 12): « *Et moi j'ai pris les Leviim d'entre les enfants d'Israël à la place de tout aîné, ouverture de toute matrice des enfants d'Israël et ils seront pour moi les Leviim.* ». Ce verset pose donc en principe le fait que les Leviim n'étaient pas initialement destinés à servir au Temple, ce rôle aurait dû échoir aux premiers-nés.

Rachi sur place nous éclaire quand au motif de ce transfert : « [...] Car le service au Temple était l'apanage des premiers-nés et lorsqu'ils commirent la faute du veau d'or, ils furent invalidés, et les Leviim qui n'avaient pas servi l'idole furent choisis à leur place.»

Ce sujet est dense, et nous ne prétendons pas l'épuiser, mais juste en examiner quelques aspects. Pour cela il nous faut tout d'abord nous pencher sur la raison pour laquelle les premiers-nés étaient affectés à cette fonction.

Le Maharal développe ce point à plusieurs reprises dans son œuvre : « *Car le premier-né a une sainteté de par la réalité même, car il est sorti le premier au monde, il est prémice de la réalité.* » Cette sainteté se retrouve aussi, explique le Maharal dans de nombreuses mitsvot, comme par exemple les prélèvements agricoles portant justement sur les prémices.

Ainsi, par nature, le premier-né possède une propension à la sainteté qui lui est propre. Celle-ci le destine de manière privilégiée à servir au Temple. Il s'agit là d'une certaine façon d'un service de D. de nature subjective, naturelle, innée, comme personnelle. Nous disons personnelle, car en effet le dialogue bien connu entre Essav et Yaakov, démontre qu'il s'agit d'un droit cessible, un droit dont le titulaire pouvait disposer comme bon lui semblait.

Or, lors de l'épisode du veau d'or, comme nous venons de le voir dans Rachi, cette modalité du service de D. va subir un grave échec.

D'après Rachi, elle y perd même sa légitimité, puisque c'est à cette occasion que la charge du service au Temple va être transférée aux Leviim.

L'un des enjeux du veau d'or est donc bien la remise en cause, l'invalidation du type de service qu'incarnaient les premiers-nés. Celui-ci n'a plus lieu d'être. Ce qui va prendre sa place est d'une toute autre nature.

Rachi (Bamidbar Chap. 3 verset 12) : « [...] ils [les Leviim] ont été séparés du reste de l'Assemblée à cet effet [de servir au Temple] par un décret divin. » Rachi nous livre peut être par ces deux mots une des clés de notre sujet. Le passage de témoin des premiers-nés aux Léviim est donc un passage d'une fonction conférée par nature à une fonction attribuée par décret divin, d'une fonction dont le titulaire peut disposer à une responsabilité intangible.

Lors de la prise de fonction effective des Léviim (Bamidbar Chap.8, verset 7), la Torah leur enjoint de raser la totalité de leur corps. Rachi sur place nous livre un commentaire surprenant pour justifier cette prescription : « *J'ai trouvé dans les paroles de Rabbi Moché Hadarchan que c'est du fait qu'ils ont apporté une expiation pour les premiers-nés qui avaient pratiqué l'idolâtrie, qui est qualifiée d'offrandes mortes, et le lépreux est appelé « mort » [c'est pourquoi] il a été exigé d'eux de se raser à l'instar des lépreux.* ».

Ce commentaire de Rachi est complexe et pourrait faire l'objet d'une analyse en soi. Toutefois, il apporte un élément d'importance à notre réflexion : en assumant les responsabilités initialement destinées aux premiers-nés, les Léviim captent également une part de leurs errements.

Peut être peut on expliquer cela de la manière suivante. Le passage d'un type de service divin à l'autre ne peut se faire impunément, cela se fait au risque de reprendre à son compte une parcelle des erreurs commises par le prédécesseur. Il semble que si la Torah met l'accent, comme nous venons de le voir, sur la différence entre la avoda « subjective » des premiers - nés et celle « décrétée » des Léviim,

c'est qu'une part de la faute des premiers-nés est en quelque façon liée au dévoiement de cet aspect de la fonction. Pour prendre leur place, les Léviim doivent porter le deuil de ce dévoiement. Rav Chimchon Refael Hirsch explique que le rasage est le symbole de la réduction à néant de l'ego. C'est ainsi un passage obligé pour pouvoir accéder à cette nouvelle forme de service de D.

En conclusion, nous voudrions souligner que malgré tout, une parcelle du service « spontané » caractéristique des premiers-nés subsiste sous une autre forme non pervertie, celle de l'étude de la Tora. Comme le dit Rambam en conclusion des lois de la

Chemita et du Jubilé :

« [les privilèges attachés à la fonction des Léviim] ne se limitent pas à ceux-ci [...] », mais à chaque homme [...] qui déciderait de se séparer [du monde] et de se tenir devant Hachem pour le servir et le connaître [celui là est consacré saint des saints et Hachem sera sa part et son héritage pour l'éternité et il acquerra dans ce monde-ci ce qui lui est nécessaire comme ce qui a été alloué aux prêtres et aux Léviim. ».

Il nous semble qu'il s'agit du seul cas où un homme peut devenir d'une certaine manière un Lévi, acquérir de son propre chef un type de service divin qui pourtant par définition ne peut être acquis.

Behaalotekha : « Faire le Korban Pessah » par Mme S. Scetbon

Le Livre « Bamidbar » dans la Paracha du même nom, Chapitre 1 verset 1 s'ouvre par une précision temporelle « Hachem parla à Moshé dans le désert du Sinaï, dans la tente d'assignation, le premier jour du second mois de la deuxième année après leur sortie d'Egypte. ».

Pourtant, deux Parachot plus tard dans «Behaalothekha» Chapitre 9 verset 1 Hachem s'adresse à Moshé « la seconde année de leur sortie du pays d'Egypte, le premier mois « Il leur intime de faire la Pâque au temps fixé « Et ils firent la Pâque au premier mois, le quatorzième jour de ce mois, vers le soir ».

La Torah n'aurait-elle pas dû commencer par cet événement antérieur sur le plan chronologique ?

C'est la question que pose Rachi : « Au premier mois Le premier chapitre du présent livre n'a été dit qu'en iyar, d'où l'on apprend que la Tora ne respecte pas un ordre chronologique (Pessa'him 6b). Et pourquoi ne commence-t-il pas par le présent chapitre ? Parce qu'il jette un discrédit sur Israël, lequel, au long de tous les quarante ans de son séjour dans le désert, n'a présenté que cette fois-là l'offrande pascale (Sifri). Le verset 5 du Chapitre 13 de la Paracha Chemot précise que quand « l'Éternel t'aura fait entrer dans le

pays du Cananéen, du Héthéen, de l'Amorrhéen, du Hévéen et du Jébuséen, pays qu'il a juré à tes pères de te donner, pays ruisselant de lait et de miel, tu célébreras cette cérémonie dans ce même mois »

De quelle cérémonie parle-t-on ici ? Tu serviras ce service-là Celui de Pessa'h (Mekhilta). Pourquoi alors Rachi parle-t-il de jeter un discrédit sur Israël ? Les Bné Israël n'étaient-ils pas tenu selon le verset de célébrer Pessa'h uniquement quand ils seraient rentrés en Canaan ? Pourquoi les blâmer dans ce cas ?

Pour comprendre revenons aux événements intervenus le premier Nissan :

- Ce jour marque l'inauguration du Michkan. Le Midrash Tanrouma dans Nasso rapporte que les Bné Israël apportèrent en deux jours les matériaux nécessaires au Michkan, au moment de l'inauguration ils espèrent être pardonnés pour la faute du veau d'or,

- Mais Nadav et Aviou, les fils d'Aaron, prirent chacun leur encensoir, ils y mirent du feu, déposèrent de l'encens. Ils apportèrent devant D. un feu étranger, non commandé. Un feu jaillit de devant D. qui les dévora. Ils moururent devant D.

Les fils d'Aaron meurent le jour de l'inauguration du temple du désert, alors que les Bné Israël étaient dans un moment de liesse.

– Le troisième événement enfin consiste en l'ordre de « faire » Pessah.

Attardons nous sur le verbe « faire » « Assou » qui revient de très nombreuses fois :

Baaloteha chap 9 verset 2 : Que les enfants d'Israël fassent la Pâque au temps fixé.

Baaloteha chap 9 verset 3 : C'est le quatorzième jour de ce mois, vers le soir, temps fixé pour elle, que vous devez la faire ; d'après tous ses statuts et toutes ses règles vous l'exécuterez.

Baaloteha chap 9 verset 4 Moïse parla aux enfants d'Israël, pour qu'ils fissent la Pâque.

Baaloteha chap 9 verset 5 : Et ils firent la Pâque au premier mois, le quatorzième jour du mois, vers le soir, dans le désert de Sinai.

Que comprendre de cette répétition du verbe faire ?

Plusieurs raisons sont avancées par les H'ahamims à la nécessité de faire Pâques dans le désert. Le Ramban rapporte qu'il y avait nécessité de donner cet ordre afin que le souvenir des miracles accomplis par Hachem pour le Bné Israël soit transmis. Ainsi les pères qui ont connu l'Egypte pourraient transmettre à leurs fils. Hachem voulait que les enfants vivent le korban dans le désert : Le fassent.

Le Hizkouni (commentateur français du 14ème siècle) rapporte les plaintes des Bné Israel , mais pourquoi se sont-ils plaints ? Car ils ne sont pas encore libres !

Le Pessah célébré en Egypte devait marquer la prise de liberté des Bné Israël, mais ils se sont plaints tout le long : d'abord devant la mer rouge puis las de manger de la manne lorsqu'ils ont réclamé de la viande, lors de l'épisode du veau d'or, jusqu'à l'épisode des explorateurs entrés en Canaan. A cela Rav Dessler rapporte qu'on ne peut considérer un homme libre s'il n'est pas soumis à une loi qui le transcende » Michna Pirke Avot chapitre 6 verset 2.

Nous pouvons alors commencer à répondre : quand Rachi demande pourquoi la Torah ne commence-t-elle pas par le Chapitre 9 verset 1, car cela serait un discrédit pour Israël , s'ils ne s'étaient pas plaints ils seraient rentrés en Israël et auraient célébré Pessah sur leur terre comme dit dans le verset.

Ils ne sont pas libres, ils sont encore esclaves de leurs vices.

Le verbe faire revient près de 200 fois dans le processus de fabrication du Michkan.

Le Sefer Ha 'hinoukh nous dit «Le cœur suit les actes», Hachem prend la peine ici de leur dire « faites » car il n'est pas enfermé dans son projet, il s'adapte au rythme des Bné Israël qui apprennent à être libres. C'est en faisant que l'on s'approprie, cela va nécessiter 40 ans d'apprentissage dans le désert pour intégrer le « faire », ils apprendront tellement bien qu'on les qualifiera de peuple «à la nuque raide».

Le jour de l'inauguration du Michkan, les bné Israël perdent Nadav et Aviou , ils sont désemparés, ainsi Hachem dit à Moshé « fait, ... fait...qu'ils fassent » pour qu'ils trouvent des ressources en eux-mêmes.

La célébration de cette Paque dans le désert doit rétablir le lien à ce moment critique et entraîne un élan vers Hachem de ceux en état d'impureté : Beaaloteha chapitre 9 versets 6 et 7 « Or, il y eut des hommes qui se trouvaient souillés par des cadavres humains, et qui ne purent faire la Pâque ce jour-là. Ils se présentèrent devant Moïse et devant Aaron, ce même jour, et ces hommes lui dirent: « Nous sommes souillés par des cadavres humains; mais pourquoi serions-nous privés d'offrir le sacrifice du Seigneur en son temps, seuls entre les enfants d'Israël? »

Moshé demande comment procéder à Hachem (il faut noter qu'il s'agit l'une des 4 fois dans la Torah où Moshé demande une halaha à Hachem) ils la feront au deuxième mois, le quatorzième jour, vers le soir. (Beaaloteha chapitre 9 verset 10).

Hachem donne une chance à ceux qui vent se rapprocher de lui, le temps de la purification nécessaire ils feront le korban Pessah le 14 Iar, Pessah Cheni.

Hachem, lors du projet initial avaient bien donné l'ordre de faire Pessah en Canaan, mais les Bné Israël n'étaient pas prêts à y entrer, le blâme de Rachi consiste donc dans le fait que les Bné Israël n'aient pu matérialiser le projet de Pessah en Israël.

CHABBAT CHALOM



Tu as entre **18 et 30 ans**
 et tu veux souffler
 de la pression des examens
 de fin d'année
 viens participer
 à un **déjeuner convivial**
 pour jeunes hommes
 et jeunes filles pour clôturer
 la **première saison**
 du **programme**
The Talmud Experience!

Dimanche 6 Juin 2021 de 11h30 à 13h30
 sur la péniche HabadBoat
 1 quai François Mauriac 75013 Paris



Brunch sur Seine

AU PROGRAMME :

DÉBAT/CONFÉRENCE

Rav Gérard Zysek

directeur de la Yéchiva des étudiants

*" À quoi ressembleront
les temps messianiques ? "*

INTERVENTION

Mme Isabelle Kabla Langlois

fondatrice de l'école préparatoire E=MC2

*" Peut-on concilier hautes études supérieures
et vie juive ? "*

KEEP RISING

Présentation de l'association étudiante
par son fondateur

Raphaël Kleinman



Talmudexperience



Akiva Zysek

Informations & inscriptions

Repas Bassari P.A.F. : 10€

Places limitées pour respecter les normes Covid19



Akiva Zysek : 07 66 61 46 63

Whatsapp : David Scetbon 06 20 34 38 15

ÉTUDE POUR JEUNES FILLES ET ÉTUDIANTES DIRIGÉE PAR MADAME HANNA LEVY



HANNA LÉVY

Titulaire d'un Master en philosophie (Mémoire sur le guide des égarés) et d'une formation de professeur de Kodesh, Hanna a enseigné la bible et la pensée juive de nombreuses années au collège et au lycée. Elle a également animé une étude sur texte au centre Fleg.

SÉRIE DE COURS / FORMATION

apprendre à approfondir avec rigueur et sérieux les textes basiques de la Tradition.

Description de l'étude :

- De l'impatience du peuple juif à la faute du veau d'or. Événement révolu ou permanent de l'histoire juive?
- A travers la lecture du Chapitre 32 du livre de l'Exode et de l'étude de ses commentaires.

Renseignement & Inscription



Akiva 07 66 61 46 63

WhatsApp David 06 20 34 38 15

TOUS LES JEUDIS SOIRS

de 19h à 20h30

en présentiel
au centre Fleg



8 bis Rue de
l'Éperon
75006 Paris

 Talmudexperience

 Akiva Zysek

PROGRAMME DE LA YÉCHIVA DES ÉTUDIANTS POUR LA SEMAINE DU 30 MAI 2021

ÉTUDES EN PRÉSENTIEL ET PAR ZOOM

Pour tout renseignement 07 67 73 21 43

Dimanche 30 Mai	Étude du Chapitre 12 du Tiferet Israel Avec Rav Gérard Zysek	09h15-10h30	Présentiel
	Étude du Or Hahayim sur la Torah pour public masculin Avec Rav Haim Elbaz	09h45-11h00	ZOOM
	The Talmud expérience Étude du traité Baba Kama au Centre Edmond Fleg Avec Akiva Zysek et David Scetbon	10h00-13h00	Présentiel
	Étude approfondie du Traité Pessahim pour public masculin Avec Rav Gérard Zysek	10h30-12h30	Présentiel
	Étude suivie du livre de Chemouel pour public masculin Avec Rav Gérard Zysek	21h00-22h30	Présentiel
Lundi 31 Mai	Cours de Michna Beroura sur les Halakhot Chabbat pour public masculin Avec Rav Haim Elbaz	09h00-09h30	ZOOM
	Étude suivie du traité Chabbat pour public masculin Avec Rav Yéhiel Klein	09h30-11h00	Présentiel
	Étude suivie du Traité Kidouchin pour public masculin Avec Rav Gérard Zysek	13h00-14h00	Présentiel
	Étude suivie et approfondie du traité Baba kama pour public masculin débutant Avec Akiva Zysek	14h00-16h30	Présentiel
	Étude suivie du traité Chabbat chapitre 1 pour public masculin Avec Rav Haim Elbaz	18h00-20h00	ZOOM
	Étude suivie du Guevouroth Hachem pour public masculin Avec Rav Gérard Zysek	21h00-22h30	Présentiel
	Cours de Michna Beroura sur les Halakhot Chabbat pour public masculin Avec Rav Haim Elbaz	09h00-9h30	ZOOM
Mardi 1 Juin	Étude suivie du traité Chabbat pour public masculin Avec Rav Yéhiel Klein	09h30-11h00	Présentiel
	Étude suivie du Traité Kidouchin pour public masculin Avec Rav Gérard Zysek	13h00-14h00	Présentiel
	Étude suivie et approfondie du traité Baba kama pour public masculin débutant Avec Akiva Zysek	14h00-16h30	Présentiel
	Étude suivie du traité Chabbat chapitre 3 pour public masculin Avec Rav Haim Elbaz	18h00-20h00	ZOOM
	Cours sur le livre de Bereshit Avec Julien Darmon	21h00-22h30	ZOOM
	Cours de Michna Beroura sur les Halakhot Chabbat pour public masculin Avec Rav Haim Elbaz	09h00-9h30	ZOOM
	Étude suivie du traité Chabbat pour public masculin Avec Rav Yéhiel Klein	09h30-11h00	Présentiel
Mercredi 2 Juin	Étude suivie du Traité Kidouchin pour public masculin Avec Rav Gérard Zysek	13h00-14h00	Présentiel
	Étude suivie du traité Chabbat chapitre 2 pour public masculin Avec Rav Haim Elbaz	18h00-20h00	ZOOM
	Étude suivie et approfondie du traité Baba kama pour public masculin débutant Avec Akiva Zysek	14h00-16h30	Présentiel
	Étude approfondie du Traité Pessahim pour public masculin Avec Rav Gérard Zysek	20h30-22h30	Présentiel
	Étude tout public sur différents thèmes choisis pour public mixte Avec Akiva Zysek <i>Partenariat avec l'association Keep Rising</i>	20h30-22h30	ZOOM
	Cours de Michna Beroura sur les Halakhot Chabbat pour public masculin Avec Rav Haim Elbaz	09h00-9h30	ZOOM
	Étude suivie du traité Chabbat pour public masculin Avec Rav Yéhiel Klein	09h30-11h00	Présentiel
Jeudi 3 Juin	Étude suivie du traité Makot pour public masculin Avec Sébastien Berger	13h00-14h00	Présentiel
	Étude suivie du Traité Kidouchin pour public masculin Avec Rav Gérard Zysek	13h00-14h00	Présentiel
	Étude suivie et approfondie du traité Baba kama pour public masculin débutant Avec Akiva Zysek	14h00-16h30	Présentiel
	Étude suivie du traité Chabbat chapitre 2 pour public masculin Avec Rav Haim Elbaz	18h00-20h00	ZOOM
	Nouveauté à la Yéchiva des Etudiants !! Pour jeune fille et étudiante ! Apprendre à approfondir avec rigueur et sérieux les textes de la traditions. Avec Mme Hanna Levy	19h00-20h30	Présentiel
	Cours de Michna Beroura sur les Halakhot Chabbat pour public masculin Avec Rav Haim Elbaz	09h00-09h30	ZOOM
	Vendredi 4 Juin		